

## LA RUI GUYBOURG-LONGUE-POINTE

Depuis 2006, la table de quartier Mercier-Ouest quartier en santé s'intéresse à la réalité des citoyens de Guybourg et plusieurs initiatives ont été mises en place pour dynamiser ce secteur. Considéré comme un désert alimentaire, le secteur Guybourg a pu bénéficier de la mise en place d'un kiosque maraîcher grâce au soutien financier de la Santé publique pendant plusieurs années, de 2009 à 2018.

La Table a aussi soutenu la démarche d'un comité de citoyens pour la mise en place d'un potager en bacs sur une partie du terrain du Jardin Monsabré, fermé pour contamination du sol. Elle a également entrepris des démarches concertées avec le milieu pour conserver une vocation communautaire à l'école Guybourg fermée par la CSDM pendant plusieurs années.

En 2016 l'Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve exprime une volonté de mettre en place un comité pour constituer une structure de revitalisation locale pour le secteur Guybourg suivant le modèle RUI. En mai 2017, la table de concertation locale Mercier-Ouest quartier en santé (MOQS) est désignée et mandatée pour la prise en charge et la mise en oeuvre d'une démarche de RUI pour le secteur de Guybourg-Longue-Pointe.

Approche de lutte territoriale à la pauvreté, la RUI vise une transformation à plusieurs niveaux de quartiers socialement, économiquement et environnementalement défavorisés. Il s'agit d'une démarche collective regroupant des citoyens, des organismes communautaires et des représentants des secteurs public et privé. Elle ambitionne une transformation multi-facettes d'un territoire visé par la démarche. Voici les objectifs possibles de la démarche RUI :

- ❖ Développer une offre de services plus complète et mieux adaptée aux besoins des personnes en situation de défavorisation ;
- ❖ Améliorer le milieu physique (projets d'habitation, d'aménagement urbain, d'infrastructures, de bonnes pratiques environnementales et d'équipements collectifs) ;
- ❖ Encourager le dynamisme économique local ;
- ❖ Réduire les impacts générés par les problématiques sociales ;
- ❖ Améliorer la sécurité et/ou le sentiment de sécurité ;
- ❖ Mobiliser les résidents afin d'augmenter le pouvoir des personnes défavorisées à agir sur leurs conditions de vie ;
- ❖ Favoriser une cohabitation plus harmonieuse entre les résidents.

Les partenaires d'une RUI s'engagent à travailler ensemble afin d'améliorer les conditions de vie d'un quartier pour et avec les citoyens qui cohabitent et utilisent son territoire.

Plus précisément, **la démarche RUI Guybourg et Longue-Pointe** :

- s'inscrit dans une stratégie d'intervention qui favorise une approche territoriale basée sur la concertation des intervenants (communautaires, institutionnels, privés, citoyens, etc.), l'action intersectorielle et la participation de la population. Cette stratégie d'intervention qui se veut citoyenne, participative et inclusive sert de levier à l'amélioration de la qualité de vie des secteurs Guybourg et Longue-Pointe tant sur le plan social, économique, environnemental que culturel.
- démarre l'année 2017-2018. Cette année servira à constituer les assises du projet en mettant en place la structure de concertation, en produisant un portrait diagnostique du secteur et en élaborant un plan d'intervention.
- est rendue possible grâce à la contribution de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

## VISION DE LA RUI DE MERCIER-OUEST

*Une démarche centrée sur la collaboration entre les citoyens, les acteurs communautaires, publics et corporatifs pour un quartier dynamique.*

*Le secteur de la RUI et ses alentours seront sujet à de nombreuses transformations au cours des prochaines années. Les partenaires de la RUI doivent s'assurer que le développement du secteur favorise l'amélioration des conditions de vie des citoyens qui y résident.*

## CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA RUI

- Intention de la ville de développer un écoparc industriel dans le secteur touché par la RUI (OCPM Assomption-Sud)
- Arrivée de grandes entreprises et institutions dans le secteur (Hydro-Québec, STM, Décathlon, Cirque du Soleil, etc.)
- Présence de terrains et de bâtiments vacants.
- Secteurs Guybourg et Longue-Pointe fortement enclavés :
  - L'autoroute Souigny est murée et limite les déplacements vers le nord. Seules les rues Cadillac et Haig permettent de franchir cette frontière urbaine, mais ne favorisent pas les déplacements actifs La rue Notre-Dame et son statut régional
  - Le Port de Montréal au sud
  - Une présence industrielle forte aux limites Ouest (rue Dickson : site ancienne Mabe), Sud (bordure sud de la rue Notre-Dame) et à l'Est (des deux côtés de la rue des Futailles)
- Secteurs divisés en deux par le site de la Garnison Montréal des Forces armées canadiennes (site clôturé et sécurisé)
- Faible nombre de résidents de ces secteurs (3500 environ) avec une présence importante d'employés (5500 environ en 2018) qui viennent travailler dans le secteur et autour.

## LES FACTEURS DE SUCCÈS DE LA RUI :

- **Une mobilisation citoyenne forte** pour influencer les décideurs pertinents et pour participer à la mise en œuvre d'actions favorisant l'amélioration des conditions de vie des résidents du secteur.
- **La présence d'une diversité d'acteurs** (citoyens, communautaires, institutionnels et privés) qui coordonnent leurs efforts et ressources respectives afin de régler les problématiques du secteur.
- **L'intégration institutionnelle** des actions de la RUI au niveau local, régional, provincial et fédéral. Les problématiques et les solutions du secteur de la RUI sont liées à des facteurs et à des actions qui peuvent toucher tous ces niveaux. Les partenaires de la RUI doivent chercher à faire des ponts avec les différents paliers de gouvernement (et institutions) afin de s'assurer de la cohérence des actions qui sont mises en œuvre dans et autour du secteur de la RUI.

## THÈME 1 : MOBILITÉ

**Objectif général : Répondre aux besoins de transport des personnes et améliorer la connectivité entre les secteurs et avec le quartier.**

<b>1.1 TRANSPORT ACTIF</b>	
<b>Objectif spécifique : Favoriser le développement d'une offre de transport actif qui soit en adéquation avec les besoins des citoyens et des travailleurs du secteur.</b>	
	Stratégies d'action
1.1 A	Améliorer notre connaissance des besoins des travailleurs et des citoyens en terme de transport actif dans le secteur et ce, autant au niveau du développement des infrastructures et de leur entretien que des enjeux de sécurité.
1.1 B	Connaître les plans de développement du secteur en termes de transport actif : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les organismes qui en font la promotion (CRE-Mtl, Tandem, etc.).</li> <li>• Les plans et le potentiel au niveau de l'Arrondissement et de celui de la Ville-centre.</li> </ul>
1.1 C	Permettre aux citoyens de la RUI de faire entendre leurs revendications à travers les médiums pertinents (consultations à venir à cet effet, conseil d'arrondissement, lettre de revendication, participation à des pétitions, participation aux manifestations pertinentes).
<b>1.2 TRANSPORT en COMMUN</b>	
<b>Objectif spécifique : Favoriser le développement d'une offre de transport en commun qui soit en adéquation avec les besoins des citoyens et des travailleurs du secteur.</b>	
	Stratégies d'action
1.2 A	Connaître et partager auprès des citoyens les lieux de consultation visant à améliorer les services de transport en commun.
1.2 B	Connaître et partager les règles et paramètres pour justifier une augmentation de la fréquence d'autobus.
1.2 C	Profiter du nouveau Centre des transports de l'Est de la STM pour favoriser l'amélioration du transport en commun dans le secteur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer d'une consultation citoyenne afin de partager les besoins d'amélioration du transport en commun du secteur : circuits, fréquence et respect de certaines règles par les chauffeurs lors de la circulation dans les secteurs de la RUI.</li> </ul>

## THÈME 2 : AMÉNAGEMENT et VERDISSEMENT

**Objectif général : Bonifier l'offre en matière d'espaces publics et de verdissement.**

2.1 VERDISSEMENT	
Objectif spécifique : Augmenter l'indice de canopée et le verdissement dans les secteurs résidentiels et industriels de la RUI.	
	Stratégies d'action
2.1 A	<p>Contribuer à l'augmentation de l'indice de canopée, connaître les possibilités de verdissement du secteur puis contribuer à les favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Documenter la RUI sur le territoire en cartographiant les sites et opportunités de verdissement (photo Google, cadastre).</li> <li>• Connaître et collaborer avec les organismes et les instances qui sont susceptibles de réaliser des projets de verdissement dans la RUI (Soverdi, YQQ/Écoquartier, Arrondissement, CRE-Montréal et sa campagne ILEAU, etc.). Les informer des besoins des citoyens et des particularités du secteur.</li> <li>• Connaître les planifications en verdissement dans le secteur (Arrondissement, Plan canopée de la Ville de Montréal, etc.).</li> <li>• Déterminer le nombre d'arbres nécessaires pour l'augmentation de la canopée afin de rattraper l'objectif montréalais en fonction des capacités du secteur.</li> </ul>
2.1 B	<p>Favoriser la plantation et le verdissement par les citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir le programme "Un arbre pour mon quartier" et supporter les citoyens souhaitant y participer.</li> <li>• Créer un lieu d'implication citoyenne pour veiller à la croissance des arbres plantés sur l'ensemble du territoire de la RUI.</li> </ul>
2.1 C	<p>Collaborer avec les industries avoisinantes qui souhaitent planter et verdir leur site ou ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire connaître les besoins des résidents et travailleurs de la RUI.</li> <li>• Diffuser les informations relatives aux projets de verdissement par les divers acteurs du secteur.</li> <li>• Partager des données utiles telles que la liste des partenaires et les financements disponibles.</li> </ul>
2.2 AMÉNAGEMENT	
Objectif spécifique : Améliorer l'offre en espaces publics.	
	Stratégies d'action
2.2 A	Répertorier et cartographier les espaces publics existants, projetés et potentiellement aménageables.
2.2 B	Connaître et divulguer les programmes potentiels et l'offre des organismes (Écoquartier/YQQ, CRE-Montréal et autres) pouvant soutenir les citoyens dans l'aménagement de nouveaux espaces publics à des fins communautaires (jardin communautaire, ruelle verte etc.).

**Plan d'action de la RUI Guybourg et Longue-Pointe**

	2.2 C	Effectuer une veille sur les infrastructures ou leur revalorisation et s'assurer d'une représentation auprès des instances responsables.	
	2.2 D	Voir comment pourrait être améliorée la propreté dans les espaces publics : <ul style="list-style-type: none"><li>• Connaître les mesures d'entretien des différentes instances et les diffuser.</li><li>• Favoriser les initiatives citoyennes en matière de propreté.</li></ul>	

### THÈME 3 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COHABITATION AVEC L'INDUSTRIE

**Objectif général : Veiller à ce que le développement économique et la cohabitation avec les industries soient en cohérence avec les besoins des résidents.**

#### 3.1 NUISANCES

**Objectif spécifique : Favoriser une diminution des nuisances dues aux bruits, aux poussières et au transport routier et répertoriées dans la RUI.**

	Stratégies d'action
3.1 A	Veiller à la réalisation de l'étude de faisabilité sur les solutions d'atténuation du bruit et de la poussière du secteur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer avec la Direction de la santé publique et les chercheurs impliqués dans l'étude.</li> </ul>
3.1 B	Faire connaître les résultats de l'étude auprès de la population afin de favoriser la mobilisation citoyenne autour des solutions possibles issues de l'étude.
3.1 C	Mettre en œuvre le plan de communication issu de l'étude afin d'influencer les décideurs sur la mise en place des solutions proposées.
3.1 D	Connaître la planification et avoir les plans en lien avec la réfection ou l'amélioration de la rue Notre-Dame (MTQ et Ville de Montréal) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir quelle est l'implication du gouvernement fédéral dans le réaménagement possible de la rue Notre-Dame et rencontrer les députés afin qu'ils nous présentent la vision du gouvernement à propos de la rue Notre-Dame.</li> </ul>
3.1 E	Collaborer à l'amélioration de l'entretien de la rue Notre-Dame : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître le déroulement de l'entretien de la rue Notre-Dame.</li> <li>• Connaître les instances concernées et revendiquer l'application des règles d'entretien de la rue Notre-Dame ainsi que faire valoir les besoins des citoyens de la RUI.</li> </ul>
3.1 F	Sensibiliser les parties prenantes à la réduction des nuisances dûes au transport routier dans le secteur de la RUI (vitesse, heures de circulation des camions, poids du chargement, passage dans les secteurs résidentiels, etc.)

**3.2 COMMERCES et SERVICES de PROXIMITÉ**

**Objectif spécifique : Favoriser le développement de commerces destinés à l'alimentation et de services de proximité pour les citoyens et les travailleurs du quartier.**

Stratégies d'action	
3.2 A	Créer des liens avec les entreprises et institutions afin d'explorer les possibilités de développement de services qui pourraient à la fois répondre aux besoins des travailleurs du secteur et aux citoyens.
3.2 B	Aider au développement d'un contexte favorable à la venue de commerces destinés à l'alimentation et de certains services de proximité.

**3.3 VEILLE SUR L'ÉCONOMIE**

**Objectif spécifique : Veiller à ce que le développement économique du secteur respecte les balises d'un écoparc industriel.**

Stratégies d'action	
3.3 A	Étudier le rapport de la consultation publique de l'OCPM sur l'Assomption Sud afin de vérifier si les conclusions sont en adéquation avec les besoins des citoyens. Participer aux présentations du rapport à cet effet.
3.3 B	S'assurer que les objectifs de la RUI soient pris en considération dans le développement d'un écoparc industriel : réglementation sur le bruit, la qualité de l'air, le développement durable, l'indice de canopée, la gestion des eaux pluviales, etc.
3.3 C	Effectuer une veille sur le respect de la réglementation par les entreprises et institutions existantes et par les nouvelles entreprises qui vont venir s'installer dans le secteur.

## THÈME 4 : DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

**Objectif général : Favoriser le développement d'activités sociales et/ou culturelles.**

### 4.1 SOCIALISER

**Objectif spécifique : Voir à l'amélioration de l'offre d'activités et d'opportunités de rencontre.**

	Stratégies d'action
4.1 A	<p>Faire connaître les ressources et les services qui sont responsables d'organiser des activités dans le secteur et dans Mercier-Ouest ainsi que leurs offres en activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser les programmations de l'Arrondissement et celles des organismes.</li> <li>• Faire le lien entre ces organisations et les citoyens et aider à la transmission de leurs besoins en activités culturelles, sportives et communautaires.</li> </ul>
4.1 B	<p>Encourager et supporter les initiatives citoyennes visant la création d'activités, d'événements ou de lieux permettant de socialiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les besoins des citoyens et voir comment ils peuvent y répondre.</li> <li>• Soutenir les citoyens dans leurs démarches en les mettant en contact avec les organismes ou en les informant.</li> </ul>
4.1 C	<p>Favoriser l'appropriation des espaces publics par les citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser l'offre et les activités ayant lieu dans les espaces publics du quartier.</li> <li>• Voir à ce qu'il y ait des processus participatifs afin de favoriser les appropriations citoyennes des espaces publics et des aménagements publics.</li> <li>• Favoriser et encourager les initiatives de projets collectifs de verdissement et/ou communautaires et/ou culturels.</li> </ul>

### 4.2 SÉCURITÉ URBAINE

**Objectif spécifique : Améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des citoyens dans la zone de la RUI**

	Stratégies d'action
4.2 A	<p>Connaître les mesures de sécurité inhérentes au Plan de quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'informer au sujet des règlements applicables auprès de l'Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de la Ville de Montréal et du Ministère du transport du Québec et en connaître les éléments pertinents.</li> </ul>
4.2 B	<p>Connaître les organisations et les mesures liées aux modes de transport actif afin de voir comment pourrait être amélioré la sécurité des citoyens lors des déplacements en transport actif et comment pourrait être améliorée la convivialité entre les usagers de ces différents modes de transport.</p>
4.2 C	<p>Connaître les mesures de sécurité existantes dans les lieux publics (incluant les voies de circulation).</p>

**Plan d'action de la RUI Guybourg et Longue-Pointe**

- Voir avec les instances concernées quelles seraient les possibilités d'amélioration de ces mesures et de leur application, puis voir lesquelles sont envisageables afin d'améliorer la sécurité lors des déplacements en transport actif ou dans les espaces publics et abribus.
- Connaître les intersections et les zones les moins sécuritaires et évaluer les possibilités d'agir sur celles-ci en informant l'Arrondissement, la Ville de Montréal ou le MTQ dans le cas de la rue Notre-Dame.